

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 8 (1958)
Heft: 2

Artikel: Correspondance : réforme et scolastique
Autor: Bavaud, G. / Centlivres, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-380685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉFORME ET SCOLASTIQUE

Dans le compte rendu qu'il a consacré à notre travail sur la *Dispute de Lausanne*, M. le pasteur Robert Centlivres écrit : *Il n'est pas possible de reprendre toutes les affirmations de l'abbé Bavaud. On peut cependant lui poser quelques questions. Il s'agirait d'abord de savoir si l'influence théologique de Lefèvre sur Farel a été aussi importante qu'il le pense. Le terme de « foi vive » ne joue pas de rôle dans le « Sommaire » et ne figure, sauf erreur, que deux fois dans les Actes de la Dispute.*

Voici notre réponse aussi concise que possible.

1. Vraiment, ne trouve-t-on que deux fois le terme de *foi vive* dans les Actes de la Dispute ? Nous l'avons repéré onze fois : p. 12, 14, 22, 71 (2 fois), 94, 98 (4 fois), 404. Bien plus, les réformateurs recourent souvent à l'expression de *foi œuvrant par charité*, ce qui correspond à la formule scolastique de *fides caritate informata*. Farel a été éduqué dans la religion catholique. Il est tout naturel qu'il ait repris des termes traditionnels jugés par lui conformes à l'Écriture.

2. Lefèvre n'enseignait pas une doctrine de la justification opposée à celle de l'Église catholique. A ses yeux, la charité nous obtient le pardon au même titre que la foi. Mais en lisant l'Écriture, il a bien vu que le terme de foi chez saint Paul n'a pas le même sens que chez les scolastiques. Pour eux, la πίστις est seulement l'adhésion de l'intelligence à la Parole de Dieu. Pour l'apôtre, cette vertu comporte non seulement la connaissance de la Révélation, mais encore la confiance aux promesses et le don du cœur à Dieu. C'est pourquoi Lefèvre déclare : « Les vertus théologiques ne se séparent pas en ce monde. » Dans sa perspective paulinienne, il a raison.

3. Cependant, soit Lefèvre, soit les réformateurs continuent de donner au terme ἀγάπη le même sens que lui attribuent les scolastiques, c'est-à-dire *l'amour de Dieu et du prochain*.

Or, aux yeux des exégètes modernes — et ils ont raison — l'ἀγάπη désigne chez saint Paul d'abord l'amour prévenant du Seigneur pour le pécheur. Cette ἀγάπη divine suscite chez l'homme la πίστις qui justifie. Alors le chrétien imite envers ses frères l'amour gratuit que Dieu lui a manifesté : c'est l'ἀγάπη envers le prochain. Donc, ce terme d'ἀγάπη ne signifie pas l'amour de l'homme pour Dieu qui est déjà contenu dans la πίστις.

Pour un juif, connaître Jahvé par la foi, c'est donner en même temps à Dieu son intelligence et son cœur.

4. Or, les réformateurs s'accrochent à la formule *sola fide*. Mais ils vont commettre un contresens manifeste puisqu'ils continuent de donner au terme *charité* le sens scolastique d'amour de Dieu et du prochain. Ils vont donc exclure de la πίστις paulinienne l'amour de l'homme pour Dieu et la foi réformée devient exclusivement l'adhésion à la Révélation et la confiance aux promesses. Saint Paul ne déclare jamais : « Le pécheur est justifié par l'ἀγάπη », parce que l'exercice de la charité fraternelle est postérieur à la justification. Mais dans sa πίστις,

le don du cœur est contenu ; donc l'amour de l'homme pour Dieu nous obtient le pardon au même titre que la confiance aux promesses.

Par contre, Calvin écrivait : « Nous confessons bien avec saint Paul qu'il n'y a autre foi qui justifie sinon celle qui est conjointe avec charité. Mais elle ne prend point de charité la vertu de justifier »¹. Or, le terme de charité a le même sens que chez les scolastiques : amour de Dieu et du prochain.

Ainsi, la foi réformée diffère de la foi paulinienne qui comporte le don du cœur à Dieu en plus de l'adhésion à la Révélation et de la confiance aux promesses ; en même temps elle s'oppose aussi à la foi scolastique constituée seulement par la croyance à la Parole divine.

Dans l'histoire du christianisme, elle est une notion qui apparaît pour la première fois.

5. M. Centlivres nous rappelle que *pour l'abbé Bavaud comme pour les ecclésiastiques de la Dispute, la foi demeure toujours un « assensus », une « notitia »... Pour les protestants la foi est essentiellement une « fiducia », confiance, et n'est connaissance que secondairement.*

Oui, les réformés ont beaucoup insisté sur la confiance aux promesses. Mais cette confiance présuppose la connaissance de la Révélation. La *Dispute* insiste sur l'aspect intellectuel de la foi. *Foi*, déclare Vinet, *n'est pas seulement connaissance simple, mais une connaissance tant certaine et assurée qu'elle ne peut connaître ni croire autrement quand tout le monde dirait le contraire* (Actes, p. 132). Or, la connaissance requiert toujours un assentiment à la vérité (*assensus*). Ne nous disputons pas sur des mots. Le débat entre catholiques et protestants se situe sur ce point précis : est-ce que le don de notre cœur à Dieu nous justifie aussi bien que la confiance aux promesses ?

6. A l'origine de la Réforme, il y eut un conflit de vocabulaire. (Bien sûr, les causes de la rupture de la chrétienté sont complexes, mais l'aspect que nous soulignons n'est pas d'ordinaire mis en relief.) Les scolastiques ont pris pour point de départ de leur doctrine des vertus théologiques l'épître de saint Jacques. Le pécheur possède une foi morte qui ne justifie pas. Mais ils ont précisé que cette adhésion de l'homme à la Révélation demeurerait un don surnaturel.

Les réformateurs ont voulu retrouver le sens authentique du terme de *πίστις* chez saint Paul. Mais, malheureusement, ils se sont arrêtés en route puisqu'ils gardent au mot *ἀγάπη* le sens scolastique d'amour de Dieu et du prochain. S'ils avaient été pauliniens jusqu'au bout, leur vocabulaire aurait différé de celui des scolastiques, mais leur doctrine eût été identique.

G. BAVAUD.

Réponse à M. l'abbé Bavaud

1. J'accorde à l'auteur que j'ai sous-estimé la fréquence de l'expression « foi vive » dans les Actes de la Dispute. Cela suffit-il pour accentuer comme il le fait l'influence de Lefèvre sur Farel ?

2. Même si l'on pouvait prouver que, pour les réformateurs, *ἀγάπη* est avant tout l'amour *pour* Dieu, il serait difficile de les accuser de contresens, comme le fait l'abbé Bavaud dans le paragraphe 4 de sa réponse : car ils ont toujours dit que la charité (qu'elle soit amour pour Dieu ou amour pour le prochain) est une conséquence, un fruit de la foi, et non une vertu parallèle ayant pouvoir de justifier le pécheur.

R. CENTLIVRES.

¹ *Institution chrétienne* (1541). Paris, Edition Les Belles Lettres, 1936, t. II, chap. VI, p. 261. Dans notre ouvrage, p. 185.